



PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil Périscolaire et de Loisirs
Rupt sur Moselle

Responsable de structure : Gisèle VIGNERON

Directeur : David DUCHANOIS

Mairie de Rupt sur Moselle
10 rue de l'église – 88360 Rupt sur Moselle – Tél. 03 29 24 28 63
Courriel scolaire@ruptsurmoselle.fr – www.ruptsurmoselle.fr

VOSGEMENT
ENTRAINANT

SOMMAIRE

1. Présentation	2
1.1 Encadrement	2
1.2 Les Locaux	3
1.3 Le matériel	3
1.4 L'entretien des locaux	3
1.5 La sécurité	3
1.6 Le financement	3
2. Les objectifs pédagogiques	4
2.1 Les besoins de l'enfant en école maternelle	4
2.2 Les besoins de l'enfant en école élémentaire	5
3. Évaluation	7
3.1 Avant le projet	7
3.2 Pendant le projet	7
3.3 Après le projet	7
4. Intervenants	7
4.1 Lire et faire lire	7
5. Laïcité	7

1. PRÉSENTATION :

Les accueils de loisirs de la Commune de Rupt sur Moselle sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- de 7H00 à 8H25, de 11H25 à 13H25 et de 16h25 à 18h00 à l'élémentaire du Centre
- de 7H00 à 8H25, de 11H25 à 13H15 et de 16H15 à 17H45 au primaire des Meix

Capacité d'accueil :

- L'élémentaire du Centre : 36 places le matin, 90 places le temps du midi et 36 places le soir pour les enfants de plus de 6 ans
- Le primaire des Meix : 6 places pour les enfants de moins de 6 ans et 8 places pour les enfants de plus de 6 ans le matin et le soir et 42 places le temps du midi

L'accueil périscolaire permet de recevoir régulièrement et/ou occasionnellement, selon les besoins des familles, les enfants scolarisés à l'école des Meix et au Centre.

1.1 Encadrement :

Tableau des effectifs				
Fonction	Période	Nom	Qualification	Nbre
Responsable de Structure		Gisèle VIGNERON	Adjointe aux affaires scolaires	1
Directeur de structure		David DUCHANOIS	Titulaire BEATEP Option ASVL Techniques de communication	1
Directeur Adjoint de structure		Léopaul VIGNERON	Titulaire BAFD Titulaire BAFA	1
Animatrices École élémentaire du Centre	Matin	Emilie RICHARD Marie MAUPOIX	Titulaire CAP AEPE et du BAFA Titulaire BAFA	2
	Midi	Jennifer BAZIN Sabine BOITEUX Marie MAUPOIX Emilie RICHARD Angélique VOZELLE	Titulaire CAP petite enfance Non qualifiée Titulaire BAFA Titulaire CAP petite enfance Non qualifiée	5
	Soir	Emilie RICHARD Marie MAUPOIX	Titulaire CAP AEPE et du BAFA Titulaire BAFA	2
Animatrices École des Meix	Matin	Floriane DUVAL	Titulaire CAP AEPE	1
	Midi	Floriane DUVAL Sophie FOSSE Chantal GODEL	Titulaire CAP AEPE Titulaire CAP petite enfance Titulaire CAP petite enfance et du BAFA	3
	Soir	Floriane DUVAL	Titulaire CAP AEPE	1

1.1.1 Rôle du directeur :

Le directeur des accueils périscolaires de loisirs de Rupt sur Moselle est responsable de l'organisation, de l'animation et du bon

fonctionnement de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire. Il veille à la sécurité, au bien-être des enfants et à la qualité du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la collectivité.

Responsabilités et missions

1. Encadrement et gestion de l'équipe

- Recruter, former et encadrer l'équipe d'animation.
- Organiser le travail des animateurs et assurer le suivi de leurs missions.
- Veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène par l'équipe.
- Animer des réunions d'équipe et favoriser la cohésion.

2. Pilotage du projet pédagogique

- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la collectivité.
- Organiser des activités adaptées aux besoins et aux âges des enfants.
- Veiller à la qualité et à la diversité des animations proposées.
- Impliquer les enfants dans la construction des projets et favoriser leur autonomie.

3. Gestion administrative et financière

- Gérer les inscriptions et la facturation des familles.
- Assurer le suivi du budget et gérer les ressources matérielles.
- Rédiger des bilans d'activité et assurer un suivi statistique.
- Appliquer la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

4. Relation avec les familles et les partenaires

- Accueillir et informer les familles sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire.
- Être à l'écoute des parents et répondre à leurs demandes.
- Travailler en lien avec les écoles, la mairie, et les partenaires locaux.

5. Sécurité et réglementation

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Mettre en œuvre les protocoles de sécurité et d'urgence.
- Veiller au respect des normes d'hygiène et de santé.

1.1.2 Rôle des animatrices :

Les animatrices restent sous l'autorité et la responsabilité du directeur. Elles sont garantes de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant. Elles ne doivent pas oublier qu'elles sont les référentes de l'enfant, qu'elles ne doivent pas montrer le mauvais exemple en ce qui concerne son attitude corporelle et verbale.

Elles doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant en s'adaptant à sa personnalité. Elles sont garantes du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie. Elles s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique.

Les animatrices doivent être vigilantes, présentes, disponibles à tout moment.

1.2 Les locaux :

L'accueil des enfants scolarisés à l'école primaire des Meix se situe au 1^{er} étage. Composé d'une salle et d'un bloc sanitaire. Possibilité d'utiliser la cour de l'école.

L'accueil des enfants à l'école élémentaire du Centre se situe dans la salle de jeux au rez-de-chaussée. La salle est à proximité des sanitaires et s'ouvre sur la cour de l'école.

1.3 Le matériel :

Le matériel pédagogique est mis à la disposition de l'équipe ; à chacun de prendre en charge le rangement après utilisation. Un budget annuel est alloué au renouvellement du matériel et des jeux.

1.4 L'entretien des locaux :

Après chaque activité salissante, les animatrices prennent en charge le nettoyage principal et le rangement du matériel.
L'équipe d'animation a également en charge le ménage hebdomadaire.

1.5 La sécurité :

La sécurité de l'enfant doit être assurée à chaque moment de la journée. Chaque animatrice doit connaître le nombre d'enfants présents dans son groupe ainsi que l'identité de chacun.
Les consignes à appliquer en cas d'incendie doivent être connues et des exercices d'évacuation doivent être mis en pratique.

1.6 Le financement :

La gestion de l'accueil de loisirs est communale.

L'accueil de loisirs est financé par :

- la facturation aux familles,
- les aides de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

La Mairie de Rupt sur Moselle apporte sa contribution, afin d'obtenir un budget équilibré.

2. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

2.1 Les besoins de l'enfant en école maternelle :

2.1.1 Sécurité physique et psychoaffective :

- Se repérer entre les temps, les groupes, les adultes référents.
- Évoluer dans un cadre établi et régulier.
- Avoir des repères chronologiques (connaître l'avenir immédiat).

Rôle de l'adulte :

- Organiser le passage de relais entre l'école et la famille.
- Instaurer des rituels.
- Communiquer avec les enfants, entendre leurs expressions individuelles.
- Établir une relation individuelle avec chaque enfant.

2.1.2 Temps méridien (repas) :

le temps de repas est un temps éducatif

- Bien Manger.
- Vivre un moment convivial.
- Être responsable, acquérir de l'autonomie.

Rôle de l'adulte :

- Inciter à goûter, prendre le temps de manger.
- Permettre la discussion entre enfants, si possible manger à table avec eux.
- Inscrire ce travail dans la durée (évolution de l'enfant).
- Adapter, autant que possible, les contraintes techniques et organisationnelles aux objectifs éducatifs (durée des repas, modalités de service...).
- Installer une atmosphère sereine, notamment en travaillant l'aménagement de l'espace et les règles de vie.

2.1.3 Hygiène :

- Prendre conscience de son corps.
- Besoin de propreté.

Rôle de l'adulte :

- Systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains) et bucco-dentaire (si l'aménagement de l'espace le permet).

2.1.4 Activités :

- Jouer, découvrir, communiquer.

- Pouvoir s'exprimer et choisir.
- Besoin parfois de s'isoler.
- Besoin parfois de « ne rien faire ».

Rôle de l'adulte :

- Être disponible pour les enfants.
- Investir les lieux, aménager l'espace.
- Réagir aux besoins, être inventif.
- Mobiliser l'ensemble des ressources.

2.2 Les besoins de l'enfant en école élémentaire :

2.2.1 Sécurité physique et psychoaffective :

- Se repérer entre les temps, les groupes, les adultes référents.
- Évoluer dans un cadre établi et régulier.

Rôle de l'adulte :

- Organiser le passage de relais entre l'école et la famille.
- Instaurer des rituels.
- Rester à l'écoute de leurs besoins.
- Communiquer avec les enfants, entendre leurs expressions.

2.2.2 Temps méridien (repas) :

le temps de repas est un temps éducatif

- Prendre un repas équilibré.
- Vivre un moment convivial où la communication entre pairs est possible.
- Être responsabilisé, acquérir de l'autonomie.
- Évoluer dans un cadre organisé.

Rôle de l'adulte :

- Inciter à goûter, prendre le temps de manger.
- Permettre la discussion entre enfants.
- Inscrire ce travail éducatif dans la durée (évolution de l'enfant).
- Permettre à l'enfant de réinvestir ses connaissances (apprentissages scolaires, culture familiale...).
- Adapter, autant que possible, les contraintes techniques et organisationnelles aux objectifs éducatifs (durée des repas, modalités de service, manger à table avec les enfants...).
- Installer une atmosphère sereine notamment en travaillant l'aménagement de l'espace et les règles de vie.

2.2.3 Hygiène :

- Prendre conscience de son corps.

- Besoin de propreté.

Rôle de l'adulte :

- Systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains) et bucco-dentaire (dans la mesure du possible).

2.2.4 Repos :

- Récupération physique et mentale (repos, temps calme).

Rôle de l'adulte :

- Permettre à l'enfant de ne pas participer aux activités s'il le souhaite.
- Aménager l'espace, créer des coins calmes, encourager la relaxation.

2.2.5 Activités :

- S'exprimer et choisir.
- Jouer, découvrir, communiquer.
- Besoin parfois de s'isoler.
- Besoin parfois de « ne rien faire ».

Rôle de l'adulte :

- Être disponible pour les enfants.
- Investir les lieux, aménager l'espace, enrichir le milieu (salle de jeux, ludothèque...).
- Réagir aux besoins, être inventif.
- Ne pas tomber dans l'activisme.
- Mobiliser l'ensemble des ressources.

2.2.6 Temps du soir :

- Décompresser, goûter.
- Jouer.
- Communiquer sur le vécu de sa journée.
- S'approprier les apprentissages de la journée.

Rôle de l'adulte :

- Organiser un temps de récréation en veillant à la présence permanente d'un adulte responsable.
- Individualiser l'écoute et l'accueil.
- Proposer des activités ludiques qui viennent compléter les apports scolaires.

3. ÉVALUATION :

3.1 Avant le projet :

L'évaluation des situations prend la forme de réunions trimestrielles.

3.2 Pendant le projet :

3.2.1 La pertinence de l'action :

- Y a-t-il cohérence entre les objectifs et la réalisation ?
- Avons-nous réussi à être à l'écoute des enfants ?
- Avons-nous réajusté ou réorienté les activités en cas de besoin ?
- Le travail des enfants a-t-il été valorisé ?
- Les enfants ont-ils tous participé ?
- Se sont-ils amusés ?

3.2.2 L'efficacité de l'action :

- Les objectifs sont-ils atteints ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- Les solutions choisies étaient-elles adéquates ?
- Quels sont nos points forts et nos points faibles ?

3.2.3 La cohérence :

- Nos objectifs et nos actions mises en œuvre sont-ils en accord avec les choix définis dans le projet éducatif et le projet pédagogique ?

3.3 Après le projet :

3.3.1 Bilan de l'équipe d'animation :

Evolution des pratiques par la confrontation des faits lors d'une réunion mensuelle.

4. INTERVENANTS :

4.1 Lire et faire lire :

Lire et faire lire est un dispositif national, coordonné dans les Vosges par la FOL (Fédération des œuvres laïques). Des bénévoles de plus de 50 ans consacrent une partie de leur temps libre à raconter des histoires aux enfants.

Deux bénévoles interviennent le lundi et le jeudi à l'accueil périscolaire du Centre. Régulièrement, cette action est mise en valeur. Cette promotion est également réalisée pour trouver de nouveaux bénévoles.

5. LAÏCITE :

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La Commune de Rupt sur Moselle veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du **principe de laïcité**. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.